



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 22 novembre 2023

#### SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse  
Audrey Boisjoly, conseillère  
Sophie Galarneau, conseillère  
Michelle Joly, conseillère  
Isabelle Parent, conseillère
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant  
Daniel Arbour, conseiller  
Pierre Charbonneau, conseiller  
Joé Deslauriers, conseiller  
Réjean Gouin, conseiller  
Martin Héroux, conseiller  
Karl Lacouvée, conseiller  
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez  
Sylvain Roberge, conseiller  
Raymond Rougeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

#### EST ABSENTE

- Mme Émilie Boisvert, conseillère

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière  
Marjolaine Beaudry, directrice générale adjointe et directrice du Service des finances  
Catherine Lavallée, coordonnatrice aux communications

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-11-085-2023

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 16 h 20.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-11-086-2023

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2023
4. DOSSIERS
  - 4.1. RÈGLEMENT TNO-70-2023 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2024 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 4.2. Appel d'offres pour des services d'urbanisme – Octroi de contrat – Décision
  - 4.3. Encadrement de la navigation sur les plans d'eau et les berges par les municipalités et communautés locales – Autorisation



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 22 novembre 2023

#### 5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

#### 6. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

#### 7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

#### 8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

#### 9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

#### 10. VARIA

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2023

TNO-11-087-2023

Il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

#### 4. DOSSIERS

##### 4.1. Règlement TNO-70-2023 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2024 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

TNO-11-088-2023

M. Réjean Gouin donne avis de motion et dépose le projet de règlement TNO-70-2023, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que lors de la séance ultérieure du Conseil municipal du Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie sera pris en considération pour adoption le Règlement TNO-70-2023 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement a pour but d'imposer les taux de taxes dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2024 afin de pouvoir prélever les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, d'évaluation foncière et d'aménagement, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la MRC de Matawinie envers le Territoire non organisé.

##### 4.2. Appel d'offres pour des services d'urbanisme – Octroi de contrat – Décision

TNO-11-089-2023

Considérant que le Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie désire retenir les services d'une entreprise pour des services d'accompagnement professionnel en urbanisme afin d'effectuer la concordance des règlements du TNO au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

Considérant que l'appel d'offres TNO-URB-20231010 lancé sur invitation, le 6 octobre 2023, s'est conclu par l'ouverture d'une seule soumission ;

Considérant que le comité de sélection a dûment évalué la soumission de l'entreprise *Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc.* selon les critères prévus à l'appel d'offres TNO-URB-20231010;

Considérant que cette offre de services répond aux exigences des documents d'appel



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 22 novembre 2023

d'offres;

Considérant que cette offre de services est d'un montant total de 15 400 \$ incluant les taxes nettes;

Considérant qu'une somme de 15 400 \$ est prévue à cette fin au poste 02-61000-410 – Honoraires professionnels autres du budget 2024 du TNO;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO:

- Octroie le contrat pour des services d'accompagnement professionnel en urbanisme afin d'effectuer la concordance des règlements du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie au Schéma d'aménagement et de développement révisé à l'Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc., pour une somme de 15 400 \$ incluant les taxes nettes et que cette somme soit imputée au poste 02-610-00-410 – Honoraires professionnels autres du budget 2024 du Territoire non organisé;
- Autorise les déboursements selon les modalités prévues au contrat.

#### **4.3. Encadrement de la navigation sur les plans d'eau et les berges par les municipalités et communautés locales – Autorisation**

**TNO-11-090-2023**

Considérant que la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada a été modifiée par sanction royale le 22 juin 2023 et que les municipalités ont maintenant plus de pouvoirs entourant la réglementation de la navigation sur les plans d'eau de leur territoire ;

Considérant que Transports Canada a lancé deux consultations visant à obtenir les commentaires des provinces, des territoires, des communautés autochtones, des villes, des municipalités et du grand public pour trouver des solutions qui leur permettront de jouer un plus grand rôle dans la gestion et la réglementation de leurs voies navigables ;

Considérant que les consultations se déroulent jusqu'au 11 décembre 2023 ;

Considérant que la présence d'embarcations de plaisance considérées comme des bâtiments qui sont à l'occasion ancrés à long terme est constatée dans le Territoire non organisé;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO d'autoriser le Service d'aménagement à participer aux consultations selon les orientations concernant l'environnement, la quiétude, la sécurité et l'accès sur et aux plans d'eau.

#### **5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE**

##### **5.1. Aucune**

#### **6. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION**

**TNO-11-091-2023**

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 750 764,39 \$ en date du 15 novembre 2023;

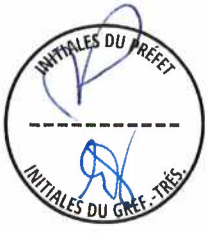
En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT**

La liste des engagements est déposée :

Engagements 2023, nos 23-000140 à 23-000151, montant total de 39 198,07 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL  
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie  
Séance ordinaire – 22 novembre 2023

### 8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-11-092-2023

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale et greffière-trésorière est déposée aux élus.

### 10. VARIA

10.1. Aucun point


### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-11-093-2023

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 16 h 25.

  
Édith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

  
Isabelle Perreault  
Maïresse